

COMMUNIQUÉ

Politique de transfert de la route au rail: la bourse pour les passages alpins n'est pas un instrument adéquat

Non à un nouvel impôt

La Fédération routière suisse FRS rejette la bourse pour le transit alpin qui renchérit encore une fois les transports intérieurs de marchandises et constitue donc un impôt supplémentaire grevant l'économie suisse.

La Fédération routière suisse FRS refuse que le transit routier alpin de marchandises, donc l'économie suisse dans son ensemble, subisse un nouvel impôt par le biais de la bourse pour les passages alpins qui s'ajouterait à la Redevance sur les poids lourds liée aux prestations (RPLP), alors que, parallèlement, le trafic ferroviaire bénéficierait de subventions supplémentaires, notamment pour le dispositif économiquement et écologiquement insensé de la chaussée roulante.

Il semble par ailleurs que le Conseil fédéral refuse désormais de donner une garantie pour la réalisation de l'onéreux objectif de transfert de la route au rail jusqu'à fin 2022, soit cinq ans après la mise en service projetée du tunnel de base sous le St-Gothard des Nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA). Malgré le mandat constitutionnel en vigueur, notre pays ne peut pas s'offrir une politique de transfert aussi coûteuse et aussi inefficace pour les transports de marchandises transalpins de frontière à frontière.

De plus, la bourse pour les passages alpins discriminerait clairement le trafic intérieur de marchandises en raison des courtes distances que celui-ci parcourt. Il y a là une contradiction avec la Constitution fédérale, car l'article sur la protection des Alpes (art. 84 cst.) vise uniquement à transférer sur le rail le trafic de transit (de frontière à frontière) et non pas le trafic intérieur. Selon le rapport d'experts du 8 décembre 2004, la bourse des passages alpins entraînerait un renchérissement disproportionné du trafic à courte distance sur les axes de transit alpins, car ce type de transport ne peut être transféré sur le rail pour des raisons économiques.

La bourse des passages alpins vise à contingenter les courses de transit et à mettre ces contingents aux enchères. Les transporteurs qui n'obtiennent pas de contingents doivent passer par la chaussée roulante. Or, l'accord Suisse/UE sur les transports terrestres interdit toute limitation quantitative des courses de transit. Il faudrait donc rouvrir les négociations. La Fédération routière suisse FRS est certes d'avis que l'idée d'un contingentement du transit alpin de marchandises devrait être sérieusement examinée dans le cadre de nouvelles négociations concernant l'accord sur les transports terrestres, mais ces discussions doivent avoir lieu indépendamment de la bourse des passages alpins. Il n'est tout de même pas acceptable que la Suisse mette à disposition de l'UE une infrastructure coûtant quelque 16 milliards de francs, mais qu'elle doive payer encore plus pour sauvegarder son trafic intérieur de marchandises.

Berne, le 20 février 2006

La Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de la branche automobile et du trafic routier privé de Suisse. Elle réunit une quarantaine d'associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite. Les principales organisations institutionnelles de la FRS sont: TCS (Touring Club Suisse), auto-suisse (Association importateurs suisses d'automobiles), UPSA (Union professionnelle suisse de l'automobile), ACS (Automobile Club de Suisse) et ASTAG (Association suisse des transports routiers).